

Département de la Seine-Maritime
VILLE DE SAINT-NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint-Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS / 2024-06-05-07

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq juin, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint-Nicolas d'Aliermont, salle Paul Caron, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A., M. SORIN P., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoint, Mme MOA K., M. BREARD D., Mme POIS M.B., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., Mme WILK I., M. BENET M. ; M. NOVICK C., Mme PETAIN A., Mme FIHUE-BUQUET A., M. PETIT M., M. SERAFFIN JC.

Etaient absents excusés : M. LEROY E. (pouvoir à M. BEAUCAMP L.), Mme POIS L. (pouvoir à Mme POIS MB.)

Etaient absents : M. COUAILLET T., M. AVRIL V., M. WINTER G., Mme BREARD A. Mme BOUCLON S., M. BARUT H.

Date de convocation : 28/05/2024

Date d'affichage : 31/05/2024

Nombre de conseillers en exercice : 27 Présents : 19

Votants : 21

M. BEAUCAMP Loïc a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : CENTRE SOCIO-CULTUREL ET ASSOCIATIF PONS – CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention d'occupation, relative aux conditions et modalités d'utilisation des locaux mis à disposition d'une association ou d'un organisme tiers au sein du centre socio-culturel et associatif Pons,
- Autorise Madame le Maire ou tout adjoint pris dans l'ordre du tableau, à signer les conventions avec chaque occupant des locaux, et à prendre toute décision ou tout acte qui seraient la conséquence de la présente délibération,
- Dit que la DGS de la commune assure la mise en œuvre de la présente délibération,

ANNEXE 8 : Convention d'occupation des locaux – Centre socio-associatif et culture Pons

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Au registre sont les signatures,

Le 5 juin 2024

Le Maire,

Blandine LEFEBVRE



Le secrétaire de séance,

Loïc BAUCAMP



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20240605-2024-06-05-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2024